



EDUCATION PERMANENTE :

le nouveau décret du 17 juillet 2003

Que dit le décret?

Désormais, pour être reconnue organisme d'éducation permanente, une association doit développer des activités dans au moins 1 des axes d'action suivants :

Axe 1. Participation, éducation et formation citoyennes

Il s'agit d'actions menées et de programmes d'éducation et/ou de formation conçus et organisés par l'association en vue de permettre l'exercice de la citoyenneté active et participative.

Sont considérées comme activités les animations socioculturelles, programmes d'éducation non formelle, séminaires, conférences, groupes de travail, colloques, expositions, échanges internationaux,...

Conditions :

- avoir un impact territorial sur la commune, le village ou le quartier ;
- développer au moins une thématique d'action à ce niveau territorial ;
- concrétiser les thématiques d'action par des activités d'une durée d'au moins 60 h/an.

Axe 2. Formation d'animateurs, de formateurs et d'acteurs associatifs

Les formations

1) s'adressent à des animateurs, formateurs, membres, responsables associatifs ;
2) se distinguent par leur contenu, la méthodologie, les publics visés, de programmes de formation scolaire, professionnelle,... ;
3) ont pour objectif de permettre aux participants d'acquérir des compétences d'animation, d'analyse, de pédagogie, de méthodologie,...

Conditions :

- réaliser un programme de formations ;
- concrétiser ce programme par des formations d'une durée annuelle d'au moins 6.000 heures/participants.

Axe 3. Production de services ou d'analyses et d'études

Production de services

L'association :

1) met à la disposition ou fournit à des associations et, le cas échéant, à un public principalement adulte :

a. des outils pédagogiques ou didactiques, du matériel, de l'équipement permettant aux associations reconnues en vertu du décret de réaliser leurs activités d'éducation permanente ou au public d'en bénéficier ;

- b. les compétences techniques et d'animation nécessaires à l'utilisation des outils visés au point a. ;
- 2) dispose du personnel spécifique aux services offerts ;
- 3) réalise une préparation et un travail d'accompagnement spécifiques aux services offerts ;
- 4) dispose d'un site Internet.

Conditions :

- produire des outils aboutissant à au moins 10 réalisations par an ;
- réaliser une information relativement aux outils produits ou aux services proposés ;
- assurer une diffusion des produits et services la plus large possible.

Production d'analyses et d'études

-Analyse (min. 8000 signes) : exposé relatif à des thématiques précises, faisant l'objet d'une communication spécifique.
- Etude (min. 60.000 signes) : production d'un document écrit qui constitue le résultat d'investigations, d'une recherche ou d'une réflexion à long terme, sur des thématiques précises, publié par support écrit ou par Internet.

Conditions :

- réaliser au moins 15 analyses propres à l'association par an ;
- réaliser au moins 1 étude propre à l'association par an ;
- assurer la publicité de ces productions.

Axe 4. Sensibilisation et Information

Organisation de campagnes d'information et de communication visant à sensibiliser le grand public, dans le but de faire évoluer les comportements et les mentalités sur des enjeux culturels, de citoyenneté et de démocratie.

Conditions :

- réaliser au moins 2 campagnes de sensibilisation, d'interpellation ou de communication larges et construites

sur des thématiques précises par an ;

- réaliser au moins 20 autres interventions plus ponctuelles.

Qu'est-ce que cela implique?

Pour les associations reconnues par le décret de 1976

1. Le décret prévoit une période transitoire de 3 ans pendant laquelle la subvention est maintenue.
2. Les associations devront faire l'objet d'une nouvelle reconnaissance, sur base de l'introduction d'un dossier (3 échéances possibles : 30/09/04 - 31/03/05 - 31/03/06).

Le dossier est constitué :

- d'un plan d'action sur 5 ans ;
- la description du ou des axe(s) d'action de l'association, basée sur le rapport d'activités de l'année civile précédente (ex. : dossier pour le 31/03/06 basé sur les activités de l'année 2005)

Sur base du dossier, l'association se verra accorder la reconnaissance à durée indéterminée ou refuser la reconnaissance.

Pour les associations non reconnues

Elles devront introduire le même dossier mais le plan d'action portera sur 2 années.

L'association se voit soit octroyer une reconnaissance transitoire d'une durée de 2 ans, soit refuser la reconnaissance. A l'issue de ces deux ans, et après évaluation, il y aura soit une reconnaissance à durée indéterminée, soit renouvellement de la reconnaissance transitoire pour une durée de 2 ans, soit refus de la reconnaissance. Au bout de 4 ans (reconnaissance transitoire), il y aura soit une reconnaissance à durée indéterminée, soit refus de la reconnaissance.

Toute demande de reconnaissance doit être introduite au plus tard le 31 mars de chaque année.

Plus d'infos sur

www.educperm.cfwb.be/educperm/educperm.asp
rubriques « Textes réglementaires » (décret/arrêté d'application) « Actualités» (dossier de reconnaissance)

Ou contacter

damien.revers@reseau-idee.be

INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée - n° 3/2004

POINT DE VUE

SOMMAIRE

A quand un développement anthropologiquement durable?

Dans son numéro de rentrée, « La Revue Durable »¹ publiait une interview de Suren Erkman². Selon lui, le développement durable a laissé de côté le culturel, le symbolique, le psychique et le spirituel. Et de poser la question de la viabilité anthropologique. Extraits choisis.

Le discours dominant sur le développement durable (DD) ne s'adresse aujourd'hui qu'au citoyen-consommateur, sans épaisseur existentielle. Il se focalise sur des enjeux matériels, comme les impacts de la pollution et l'épuisement des ressources. Mais il me paraît tout aussi important de se demander si les générations futures trouveront un sens à leur vie. À quoi bon planifier une société parfaitement durable sur le plan des ressources matérielles, si, par ailleurs, le « monde symbolique » dont elles hériteront se révèle invivable ? Une formule de Jaime Semprun me paraît bien résumer le problème : « Quand le citoyen-écologiste prétend poser la question le plus dérangeante en demandant : « Quel monde allons-nous laisser à nos enfants ? », il évite de poser cette autre question, réellement inquiétante : « A quels enfants allons-nous laisser le monde ? »(...)

Le plan de la durabilité matérielle est certes important, crucial. Mais il y a aussi le plan anthropologique : il faut qu'une société humaine soit également viable sur le plan culturel, symbolique, psychique, poétique, spirituel.(...)

L'approche habituelle du DD, par exemple le discours sur le partage équitable des ressources, ne fait qu'effleurer la question essentielle de la viabilité humaine des sociétés. Force est de constater que des sociétés iniques, scandaleuses sur le plan de l'équité du point de vue d'un Occidental (tout le monde connaît l'exemple de l'Inde) se révèlent très robustes et tout à fait viables sur les plans social et symbolique. À l'inverse, malgré toute la bonne volonté affi-

chée en faveur de l'équité socio-économique, on sent bien que quelque chose d'essentiel se délite dans les sociétés occidentales. C'est que la société industrielle, qui s'étend partout, a pour particularité de s'attaquer aux racines mêmes de ce qui fait l'humanité de l'homme .(...)

Aucune société humaine n'avait jusqu'à présent prôné l'idéologie du « sans limites » sur le mode du dogme comme le fait la société industrielle moderne. Le citoyen-consommateur est sommé de ne plus tolérer la moindre entrave : « Je consomme et je jouis autant que je veux, quand je veux, si je veux, comme je veux et où je veux ». Cette idéologie n'est pas seulement destructrice de la biosphère : elle est surtout autodestructrice pour le sujet. Une donnée anthropologique fondamentale est que l'humain doit avoir des limites que lui imposent des montages de représentations sous forme de mythes, de récits, de lois, etc. Le génie de toutes les civilisations est d'avoir su élaborer, chacune à leur manière, des formes symboliques crédibles et de ces limites. Or, l'Occident industrialiste n'épuise pas seulement les ressources naturelles : il érode également ce que l'on peut appeler le patrimoine symbolique de l'humanité.(...)

Le discours dominant sur le développement durable, celui notamment des grandes instances internationales, prône la mise en œuvre, à l'échelle de la planète entière, de l'idéologie de l'efficacité, de l'efficience, de la rationalité industrielle. Il part peut-être d'un très bon sentiment, mais il est également interprétable, par d'autres cultures comme étant un élément visant à poursuivre la stratégie de conquête du monde par

Épinglé pour Vous

- Symbioses Energie!
- Pierre-Papier-Ciseaux!
- Ateliers d'échanges aux 10es Rencontres de l'ErE
- Une astuce informatique

2

Côté membres

- Au cœur des accords de gouvernement...de l'ErE ?

3

Le Coin du Juriste

- Education Permanente : le nouveau décret du 17 juillet 2003

4

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée - n° 3/2004

Éditrice Responsable
Joëlle VAN DEN BERG

Édition et diffusion

Réseau IDée
266, rue Royale à 1210 Bruxelles
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79

Ont collaboré à ce numéro :
Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS
César CARROCERA • Evelyne OTTEN
• Damien REVERS • Jolle VAN DEN BERG

Mise en page
César CARROCERA GIGANTO

Impression
Van Ruys

Réseau IDée est un organisme reconnu d'éducation permanente

Imprimé sur papier recyclé

Éditeur responsable : Joëlle VAN DEN BERG, 266, Rue Royale à 1210 Bruxelles

I'Occident. (...) Qu'on le veuille ou non, la notion de développement durable reste culturellement marquée.

¹ « La Revue Durable », n°12, sept.-oct.2004 - T. : 0041 26 321 37 10 - susana.jourdan@larevuedurable.com - www.larevuedurable.com - Abonnement 50 /an

²Philosophe et journaliste de profession, Suren Erkman dirige l'Institut pour la communication et l'analyse des sciences et des technologies, à Genève, en Suisse.



SYMBIOSES

Les journalistes de Symbioses entameront l'automne en échauffant leurs plumes autour du prochain thème : l'**ENERGIE** ! Comme toujours, ils font appel à vos expériences, à vos compétences et à vos suggestions pour enrichir les incontournables 24 pages de votre magazine préféré. Dès lors, si votre association développe des animations autour de ce thème, si vous avez lu un ouvrage intéressant, ou si vous avez écrit un article à ce propos, nous vous invitons à participer au comité de rédaction ! Pour y participer : contactez Christophe Dubois, christophe.dubois@reseau-idee.be ou au 02 285 95 76.

Une page environnement dans Femmes d'aujourd'hui !

A partir du mois de septembre, *Femmes d'Aujourd'hui* publiera, une semaine sur deux, une page « environnement ». Pour y figurer, n'hésitez pas à contacter la journaliste Anne Deflandre - Coordinatrice Santé et Environnement à *Femmes d'Aujourd'hui*, 6 semaines avant la publication - Telecomlaan, 5-7 à 1831 Diegem - T. 02 776 28 56 - F. 02 776 28 98 - a.deflandre@femmesdaujourdhui.be



Une zolie boîte à stylos, crayons, ...

Ici au Réseau IDée, nous sommes fiers de notre boîte à stylos qui n'était au départ qu'une vulgaire boîte de conserve. Vous voulez les mêmes chez vous ? La recette est simple : recycler les boîtes de conserve, les décorer à l'effigie de son asbl, ou avec tout autre message - à portée environnementale bien sûr - et les employer comme boîte à stylos (*rechargeables*) et crayons (*non vernis*) ! Une super idée pour occuper son après-midi bricolage, ou pour faire des cadeaux à ses collègues ! Pour la petite histoire... Il y a quelques années, le Réseau IDée a fait parvenir ces boîtes personnalisées en les joignant au communiqué de presse qui faisait la promotion du site « poubelle.org ». Le succès fut immédiat. Une idée à recycler ?

[Vous avez inventé vos propres petites « éco-astuces » ? Que ce soit pour la maison, pour le travail, ou pour tout autre domaine, cette rubrique les relayera avec intérêt ! Envoyer votre « éco-astuce » à nathalie.pinson@reseau-idee.be !]



Ateliers d'échanges aux 10es Rencontres de l'ErE

Pour rappel, ces Rencontres se dérouleront dans la joie et la bonne humeur les 16, 17 et 18 février 2005 au domaine de Mozet (Namur). Bloquez déjà ces dates dans vos agendas, et regardez vite le dépliant ci-joint pour en savoir plus sur le programme !

Comme vous le savez, le programme des Rencontres met toujours à disposition des plages horaires (de 45', 1h30 ou 2h) pour vous donner l'opportunité de présenter un projet, une démarche, une activité, etc., lors des ateliers d'échanges.

Infos: marie.bogaerts@reseau-idee.be - T. 02 286 95 75



Pierre... Papier... Ciseaux !

Créativité, imagination, conception,, tissus, couleurs, peintures, pochoirs, fils... Décorer l'intérieur du domaine de Mozet, en collaboration avec d'autres personnes « bricophiles », serait pour vous une mission agréable ? Alors, contactez sans plus tarder

dominique.willemsens@reseau-idee.be - 02 286 95 70. En effet, nous recherchons, pour constituer le groupe de travail « décoration », toute personne motivée à concevoir et/ou à réaliser - grâce au budget qui y est alloué - la mise en scène, le décor, le cadre, dans lequel les participants aux Rencontres baigneront pendant trois jours...

La première visite du lieu aura lieu le vendredi 10 décembre ! (Un défraiement est prévu pour vos déplacements)



Une astuce informatique

Petite astuce dans le moteur de recherche Google. Si vous désirez trouver un mot ou une phrase dans un site particulier, vous pouvez taper comme ceci :

site:<http://www.monsite.be> mes mots à chercher.

Par exemple, pour dénicher toutes les pages où apparaît l'expression « développement durable » dans le site Billy-Globe, il faut taper ceci :

site:<http://www.billy-globe.org> développement durable.



AU CŒUR DES ACCORDS DE GOUVERNEMENT... DE L'ErE ?

Lorsque ce 30 mars, lors des Assises, nous présentions le Mémorandum des acteurs de l'Education relative à l'Environnement au public et aux représentants politiques, nous nous engagions aussi à examiner la place de ces idées et revendications dans les programmes gouvernementaux. Sortons la loupe...

Et il en faudra une bonne, car l'éducation relative à l'environnement stricto sensu n'est pas citée. Elle est cependant traduite par d'autres notions.

Dans l'accord de gouvernement de la Région wallonne, on parle surtout de campagnes de sensibilisation au sein des politiques sectorielles liées à l'aménagement du territoire, l'environnement, la nature et la biodiversité, l'eau, l'énergie, le climat, les déchets, et la mobilité.

L'accord bruxellois consacre quant à lui de ses trois axes principaux à la qualité de vie des bruxellois, au sein duquel se retrouve la politique environnementale (chapitre 6 "Environnement de qualité"). Celle-ci, selon les termes de l'accord, souhaite relever le défi de maintenir et améliorer la qualité de vie à Bruxelles avec la collaboration de tous les acteurs concernés.

L'information, la sensibilisation, la guidance et la formation seront donc au cœur des politiques environnementales

Le développement durable est présent dans les deux accords, avec notamment un objectif de « développement territorial équilibré et durable » en Région wallonne.

Pacte associatif : encourager la citoyenneté et une démocratie active

Tous les accords parlent de la mise en place d'un pacte associatif (1) afin de créer les conditions d'une citoyenneté active, développer, encourager cette citoyenneté et placer la culture du débat au centre du processus démocratique.

Une idée qui rejoint le fondement même de l'Education relative à l'environnement, tel que nous, acteurs de l'ErE, l'avons décrit dans la partie introductory du Mémorandum.

Financement

Directement lié au Pacte associatif ou indirectement, la stabilité et le financement du monde associatif trouve sa place dans les accords. Nous rencontrons là un des objectifs importants du Mémorandum.

Dans le cadre du pacte associatif, les objec-

tifs suivants sont repris :

- la pérennité de l'association par un budget pluriannuel ...
- des mécanismes d'avancement et préfinancement pour absorber les retards de versement des subsides et l'impact sur la trésorerie des associations
- la totale transparence sur le plan comptable, social et sur l'utilisation des fonds par les associations ...
- la reconnaissance et la valorisation du bénévolat ...

Le pacte consistera en une charte contenant les principes fondateurs que chaque partie s'engage à respecter. Plusieurs éléments devront s'y trouver comme l'autonomie des associations, la complémentarité entre les services publics et les associations.

Enseignement

Dans l'accord de la Communauté française, c'est essentiellement dans le partenariat école - association que nous trouverons quelque entrée pour l'ErE...

Un contrat stratégique doit être élaboré d'ici juin 2005 avec les acteurs de l'éducation et les forces vives concernées, un contrat stratégique pour l'éducation structurant une série de mesures qui renforcent la qualité et l'équité de l'enseignement, et améliorent l'efficacité de son organisation. Un contrat qui a comme objectif principal le recentrage sur les apprentissages de base et la revalorisation des enseignements qualifiants. A suivre: quelles opportunités pour valoriser l'ErE?

Notons encore que : "Le gouvernement veut développer des contrats éducatifs entre les écoles et les associations éducatives en vue d'améliorer leurs synergies d'action et de renforcer le suivi des jeunes."

Notons également, le souci d'adopter des formules de remplacement des enseignants dans les écoles : "par exemple en proposant aux élèves, en cas d'absence de leur enseignant, des activités qui ne font pas habituellement l'objet d'un cours." Cette proposition devrait réactiver un débat déjà entamé par le passé...

Le décret missions de l'enseignement (1997) reste dès lors toujours la référence de base pour l'intégration de l'ErE à l'école...

Formations

R.A.S., sauf l'idée du gouvernement de la Communauté française de créer un diplôme du vécu pour faire valoir les savoirs, y compris ceux acquis dans les expériences professionnelles. Idée formulée et souhaitée dans le Mémorandum, dont la mise en œuvre devra attirer notre attention.

Clauses environnementales

Notons encore le souhait d'introduire des clauses environnementales dans les cahiers des charges publics en région bruxelloise afin d'orienter les achats des pouvoirs publics vers des produits et services durables.

Un pas en avant, un pas en arrière

Quelques avancées, plusieurs reculs avec lesquelles il nous faudra jongler tout en créativité et en solidarité.

Pour le Groupe de Travail Mémorandum des acteurs de l'ErE Joëlle van den Berg avec la collaboration de Evelyne Otten

- Retrouvez le Mémorandum sur www.reseau-idee.be/assises ou demandez le document auprès du Réseau IDée (02 286 95 70)
- Retrouvez les liens vers les accords de gouvernements ainsi que les programmes de partis sur www.reseau-idee.be/memorandum/GT_memo.htm

(1) www.pacte-associatif.be/

A lire, tant pour la position éthique que pour l'analyse de la place du monde associatif dans notre société... et le débat avec le politique.